

Groupe de travail du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

Dix-septième session
Genève, 19 – 21 février 2024

SERVICES EN LIGNE DU PCT

Document établi par le Bureau international

GENERALITES

1. Les services en ligne proposés par le Bureau international pour favoriser le fonctionnement du PCT fonctionnent bien et offrent aux déposants et aux offices la possibilité d'utiliser et d'administrer le système de manière efficace. Les dernières évolutions ont permis d'améliorer l'interface utilisateur du système ePCT pour les déposants et les offices nationaux, ainsi que de consolider et de moderniser les services proposés.

2. Les priorités continuent d'inclure l'utilisation accrue du langage XML pour les rapports de recherche, les opinions écrites et le corps des demandes, l'optimisation des services et des interfaces pour les offices nationaux, particulièrement en leur qualité d'administrations internationales, et l'achèvement des services permettant la transmission sécurisée et efficace des communications des offices aux déposants afin d'éliminer progressivement l'utilisation du papier et du courrier électronique comme modes de transmission.

COPIES DE RECHERCHE

3. Le système eSearchCopy permet désormais de fournir toutes les copies de recherche lorsque l'administration chargée de la recherche internationale n'est pas l'office récepteur. En moyenne, les copies de recherche sont délivrées 10,3 jours après la réception de l'exemplaire original : à savoir, 9,3 jours lorsque aucune traduction n'est requise de la part du déposant pour la recherche internationale et 23,5 jours lorsqu'une traduction est requise et reçue du déposant pour être transmise à l'administration chargée de la recherche internationale dans le cadre de la copie de recherche. Cela représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente, avec 9,8 jours en 2022. Le Bureau international contrôle ses propres procédures

internes pour éliminer les retards dus aux problèmes de traitement des exemplaires originaux, et avec les offices récepteurs pour améliorer encore les performances concernant le traitement des traductions et des informations relatives à la taxe de recherche.

4. La mise en œuvre du système eSearchCopy a été récemment améliorée pour fournir des copies de recherche par l'intermédiaire des services ePCT M2M (services Web de poste-à-poste) en plus de l'ancien service d'échange de données informatisées du PCT (PCT EDI). Cela permet aux administrations d'obtenir les derniers documents et données disponibles auprès du Bureau international dès que la copie de recherche est disponible, y compris la vérification en temps réel des nouveaux documents requis, par exemple au moment où l'examineur commence à traiter la demande.

RAPPORTS DE RECHERCHE ET OPINIONS ECRITES

5. Plus de 85% des rapports de recherche internationale et presque autant d'opinions écrites sont désormais reçus en format XML de la part de 11 administrations internationales¹. D'autres administrations tentent d'atteindre cet objectif; deux administrations internationales supplémentaires ont récemment commencé à fournir des rapports de recherche et des opinions écrites en format XML au moyen du système ePCT, ce qui porte à six le nombre d'administrations internationales utilisant le système ePCT pour établir les rapports.

6. Le Bureau international remercie les administrations internationales pour le travail accompli en vue de mettre au point les systèmes nécessaires dans les différents offices, ainsi que pour la transmission au Bureau international d'observations visant à renforcer l'efficacité des interfaces ePCT. Il est à espérer que l'évolution future des systèmes de création de rapports au sein des offices améliorera encore la saisie du sens d'une manière cohérente. Les résultats profitent aux utilisateurs en permettant une amélioration notable de l'efficacité des traductions officielles et de la capacité de PATENTSCOPE de fournir une traduction automatique des rapports, à la demande, dans l'une des 10 langues de publication du PCT. L'évolution des systèmes permet également d'offrir d'autres services, tels qu'un accès facilité aux copies des documents cités et la possibilité d'analyser en temps quasi réel les tendances en matière de citations et de classification.

7. Pour assurer la cohérence des services pour toutes les demandes internationales, le Bureau international demande aux administrations internationales restantes de passer à la transmission des rapports en format XML, soit en utilisant le système ePCT, soit en améliorant les systèmes locaux.

LES SERVICES E-PCT POUR LES ADMINISTRATIONS INTERNATIONALES

8. Le Bureau international a continué de mettre au point des services en ligne à l'intention des offices récepteurs et des administrations internationales, notamment dans la version 4.12 du système ePCT, où des améliorations ont été apportées en ce qui concerne le recours à des informations déjà fournies, permettant d'établir plus efficacement les formulaires, notamment en ce qui concerne les rapports de recherche internationale, les opinions écrites et les rapports préliminaires internationaux sur la brevetabilité en format XML. Cette situation permet d'améliorer les possibilités offertes aux offices nationaux qui gèrent déjà un service complet dans le système ePCT, à condition que tous les membres du personnel concernés disposent de comptes OMPI, configurés avec les droits d'accès appropriés.

¹ En 2022, plus de 85% des rapports de recherche internationale et presque autant d'opinions écrites ont été reçus en format XML de la part de neuf administrations internationales (le passage au format XML des administrations suivantes : US, CA, IN, RU, SE, SG, FI et XV représenterait la majorité des cas restants). Quatre administrations internationales utilisaient le système ePCT pour établir les rapports.

ÉLIMINATION DES COMMUNICATIONS SUR PAPIER

9. Durant la pandémie de COVID-19, le Bureau international a mis fin à l'envoi de communications sur papier. La principale source de communication des documents par les déposants est devenue la messagerie électronique, mais le système existant de notifications transmises par l'intermédiaire du système ePCT a été renforcé grâce aux services Web pour la transmission automatisée des documents. Avec effet au 1^{er} janvier 2022, la circulaire C. PCT 1631 a donné effet aux modifications apportées aux Instructions administratives du PCT (notamment les instructions 102.h)ix) et 709.b-bis), permettant aux offices de proposer des services tels que l'utilisation du système ePCT comme mode officiel de communication des documents, remplaçant complètement le papier et le courrier électronique. Cette circulaire n'a néanmoins pas été entièrement mise en œuvre dans la pratique. Des efforts continuent d'être déployés pour rendre les services ePCT concernés clairs et fiables dans tous les cas, compte tenu de la grande variété de services permettant le dépôt des demandes internationales, et des différents besoins des utilisateurs. L'objectif reste néanmoins de fournir un service électronique sécurisé pour l'envoi de documents et de données aux déposants par le Bureau international, en éliminant l'utilisation de pièces jointes aux messages électroniques. Ce service doit permettre la transmission de documents par le Bureau international et par les offices nationaux en leur qualité d'offices récepteurs ou d'administrations internationales. Il est prévu que le Bureau international propose la transmission officielle par le système ePCT aux offices récepteurs et aux administrations internationales au moyen de l'interface du navigateur ePCT pour le traitement et par l'intermédiaire des services Web ePCT. La proposition contenue dans le document PCT/WG/17/9, qui vise à exiger des déposants qu'ils fournissent une adresse électronique pour le traitement dans la phase internationale, doit combler une petite lacune dans les capacités existantes.

10. Le Bureau international poursuit ses travaux et se mettra en relation avec les offices intéressés en ce qui concerne la mise en œuvre technique, ainsi que toute proposition de modification des Instructions administratives (y compris les éventuelles modifications à apporter aux formulaires de requête et de demande) au moyen de circulaires adressées à l'ensemble des offices récepteurs et des administrations internationales.

TRAITEMENT EN TEXTE INTEGRAL

11. Le Bureau international a amélioré son utilisation du texte intégral pour les documents de demandes aux fins de publication. Depuis octobre 2023, certaines demandes déposées en format XML contenant des remplacements, des rectifications, des incorporations et des modifications sont publiées à partir d'un corps de demande mis à jour en format XML, plutôt qu'en utilisant des feuilles de remplacement sous forme d'images. Cette méthode permet de signaler les changements au niveau des paragraphes, des revendications et des figures à l'aide d'une ligne noire dans la marge et d'une annotation indiquant la règle et la date pertinentes. Cette nouvelle procédure évite la modification simultanée du fichier XML et des images de pages.

12. Pour que les demandes XML et DOCX se généralisent en dehors des offices récepteurs qui exigent actuellement que les dépôts électroniques soient effectués en format XML, il est essentiel que la procédure soit claire, cohérente, bien comprise et que les déposants et les offices puissent s'y fier. La première session de l'Équipe d'experts chargée du traitement de texte s'est tenue du 29 au 31 janvier 2024. Elle a tenté de mieux comprendre les questions liées à la création, au traitement, à la publication, au partage et au stockage des demandes en vue d'une conservation des données à long terme, du point de vue des déposants et des différents offices nationaux, afin de trouver une solution qui réponde aux besoins de toutes les parties intéressées.

PROCHAINES ETAPES

13. Ces questions seront examinées plus avant dans les documents destinés au Groupe de travail du PCT, à l'Équipe d'experts chargée du traitement de texte et au cours des discussions informelles avec les offices nationaux.

14. Le Bureau international invite le groupe de travail à formuler des observations sur les priorités dont il faut tenir compte pour développer les services en ligne, et en particulier sur les possibilités susceptibles de découler de l'évolution vers des services de poste-à-poste, ainsi que sur les aspects particuliers du traitement en texte intégral ayant une incidence sur les activités actuelles ou futures en matière de recherche internationale et d'examen préliminaire international.

15. Le groupe de travail est invité à formuler des observations sur les questions énoncées dans le présent document, en particulier sur les priorités relatives au développement des services en ligne du PCT.

[Fin du document]